**Projet FSE+ 2022–2025 « Transition-Insertion »**

**Appel à manifestation d’intérêt à destination des établissements scolaires secondaires**

**de l’enseignement spécialisé**

# Le projet Transition-Insertion

Le projet Transition-Insertion vise à améliorer l’insertion socio-professionnelle des jeunes issus de l'Enseignement spécialisé grâce un accompagnement spécifique entre la fin de leur scolarité et leur entrée dans la vie active en focalisant en une seule fonction, celle de « référent-coordinateur », ceci afin de renforcer la mise en œuvre des actions en lien avec le P.I.T. Le projet sera mis en œuvre sur 4 zones :

* Les zones plus développées : la Région Bruxelles-Capitale et le Brabant Wallon
* La zone en transition : la Région Wallonne (hors BW et Luxembourg)
* La zone moins développée : le Luxembourg

## Objectif du projet

L’objectif est de prendre le jeune en charge dans le projet, dès l’entame de la phase 2 en Forme 2 et de la phase 3 en Forme 3 et de les accompagner également une année après la sortie de l’école.

Les innovations de ce projet résident dans une intégration plus forte de la dimension pédagogique et un renforcement du partenariat autour du «référent-coordinateur » et l’extension géographiques du projet aux provinces du Hainaut et du Luxembourg.

## Activités

- en fonction du public bénéficiaire (forme 2 ou formes 3), l’équipe pédagogique en partenariat avec le Centre PMS, le jeune et ses parents (ou tuteurs légaux) identifiera ses besoins/aspirations post scolaires et les difficultés à lever pour les rencontrer (en ce compris les compétences à acquérir, améliorer, perfectionner dans le cadre de leur pratique professionnelle) ;

- d’orientation et d’accompagnement et d’enseignement s’appuieront sur les projets de développement personnel qui sont de nature à faire travailler le jeune davantage sur une pédagogie par projet, sur ses propres représentations et ses propres attitudes et le confronter à des difficultés telles que : la maîtrise de certaines compétences liées à un métier, le refus d’accepter son handicap, la perception inadéquate des difficultés familiales et sociales, son manque d’information à propos des structures postscolaires, la longueur des démarches administratives à entreprendre ou encore les difficultés inhérentes à la recherche d’emploi ;

- développer les pratiques de conseil qui permettront au jeune quittant l’école d’opérer une transition ou d’entreprendre une démarche susceptible de rendre plus efficace la recherche d’emploi ;

- le référent-coordinateur aura pour mission de donner des conseils d'orientation et d’intervenir sur les projets de développement personnel qui sont de nature à faire travailler le jeune sur ses propres représentations et ses propres attitudes. Il sera amené à recadrer, à réorienter le projet socio-professionnel du jeune en fonction des freins qui peuvent intervenir dans son parcours d’insertion ;

- le public bénéficiaire est constitué des jeunes pour lesquels il risque d’y avoir une difficulté d’insertion (soit évidente, soit à déterminer) ;

- les partenariats et les démarches sont déterminés en fonction des formes 2 et 3 et des parcours déjà réalisés et des insertions possibles. Jusqu’ici le partenariat mis en place permettait de travailler l’insertion des jeunes en milieu adapté (ce qui restera un pan important notamment pour les élèves de forme 2), le projet prévoit un nouveau partenariat avec les Missions régionales pour l’emploi et le programme JEEP à BXL qui a pour ambition d’accroître les résultats d’insertion à l’emploi en milieu ordinaire.

- Conformément au Pacte pour un Enseignement d’excellence, la mise en œuvre des Pôles territoriaux, visant l’inclusion dans les écoles ordinaires, permettra une prise en charges des élèves à besoins spécifiques sur l’ensemble du territoire de la FWB. Cet accompagnement se fera soit par la conclusion d’un protocole d’aménagements raisonnables soit via un protocole d’Intégration Permanente Totale pour les élèves de l’enseignement spécialisé. Le référent-coordinateur accompagnera également le jeune au sein de ce dispositif.

# Financement FSE+

Le cofinancement FSE+ prendra la forme d’heures CPU supplémentaires, à raison d’un demi ETP par école, ce qui permettra d’engager un « référent-coordinateur ».

Les moyens seront accordés pour une période de trois années scolaires (jusque juin 2025) sous réserve de l’obtention des subsides FSE+.

La manifestation d’intérêt devra être obligatoirement signée par la direction de l’établissement et parvenir au CCGPE-DGEO par courrier postal le 8/06/2022.

Afin d’émarger au projet Transition-Insertion, un établissement scolaire pourra prétendre à faire partie du processus de sélection selon les critères suivants :

1. **Pour la zone Transition (RW hors BW et Luxembourg):**
2. Une pré-répartition des moyens FSE+ sera effectuée sur base de la population scolaire au 15/01/2022 pour les provinces de Liège, Namur et Hainaut;
3. L’ISE de l’école : au plus l’ISE de l’école est faible au plus celle-ci sera prioritaire dans la sélection de son projet ;
4. Dans le cas d’obtention de moyens FSE+ dans le cadre d’un autre projet (ex AMARRAGES), la charge ne sera pas accordée en Transition-Insertion si les moyens sont insuffisants.
5. **Pour la zone moins développée (Luxembourg)**, et **zone plus développées BXL et BW**, la sélection des écoles se fera sur base de l’ISE et de la population au 15/01/2022.
6. Toutes les écoles devront garantir leur capacité à justifier la part publique et accepter les conditions et modalités de contrôle définies dans le guide joint en annexe.

# Informations complémentaires

Contact : Varvara Koutsekidis, varvara.koutsekidis@cfwb.be – 02/690.84.43 et 0478/78.16.14

Une séance de questions-réponses relatives au présent appel à manifestation vous est proposée le mercredi 25/05/2022 de 13H30 à 15H30, dont voici le lien :

[Réunion FSE+ Transition-Insertion](https://cfwb.zoom.us/j/92440275452?pwd=dlJzaFl3QVNrMVlJaVpsOHNVYkxOUT09) - ID de réunion : 924 4027 5452 - Code secret : f\*cLhj%9

#  Manifestation d’intérêt Transition-Insertion

Vous pouvez manifester votre intérêt en suivant le lien Jotform suivant:<https://form.jotform.com/221313383827353>

Document d’engagement dans le projet, à renvoyer complété et signé au CCGPE-DGEO pour le **8 juin 2022** à l’adresse suivante : Danielle Van Boxem, CCGPE-DGEO, Rue Adolphe Lavallée 1 (bureau 2F235), 1080 Bruxelles.